

*Extrait du registre des délibérations*

## Conseil Municipal Mardi 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 13 février 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul

### **Conseillers en exercice : 29**

**PRÉSENTS** : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain

**EXCUSÉS** : MME MARTIN Christelle par pouvoir à M. FAUVEAUX Sébastien, MME WASSON Laurence par pouvoir à M. FONTAINE Jean-Paul, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME MAES Françoise, M. POPEK Joël par pouvoir à M. PIESSET Arnaud, MME DECOUT Sabine par pouvoir à MME DEVIGNE Stella, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René

**ABSENTS** : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

**Secrétaire de séance** : KOSMALSKI Emilie

### **OBJET : 2024-1-06**

#### **SCOT GRAND DOUAISIS - ADHÉSION AU SERVICE ÉNERGIE COLLECTIVITÉ 2024-2026**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique "Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique" (DT3E), le SCOT Douaisis s'engage depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine.

Il a ainsi créé le Service Énergie Collectivités (SEC) pour permettre aux communes de développer une véritable stratégie patrimoine sur le long terme, visant à réduire fortement la consommation de leur parc mais également à développer leur autonomie énergétique en utilisant des énergies renouvelables locales.

Ce service porté par le SCOT est assuré par des conseillers énergie, personnes qualifiées sur les problématiques énergétiques et patrimoniales (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et aux différentes démarches à entreprendre (contrats de fourniture d'énergie, montage et suivi de projets de rénovation, marchés publics, installations utilisant des énergies renouvelables ...)

Ce service permet aux communes adhérentes de :

- recevoir une expertise avertie sur les problématiques énergétiques et patrimoniales, sur les dispositifs en vigueur, les opportunités ... ;
- maîtriser et réduire leurs consommations ;
- réaliser des rénovations importantes et adaptées à leur patrimoine ;
- développer l'utilisation et/ou la production d'autres sources d'énergie, notamment renouvelables.

Pour la commune de LALLAING, le coût annuel sera de 1,40 € par an et par habitant, soit 8 800,40 € sur la base des données de population légale INSEE 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune :

- à adhérer au Service Énergie Collectivités (SEC) ;
- à s'inscrire dans une stratégie d'amélioration de son patrimoine ;
- à désigner un référent politique et un référent technique ;
- à transmettre toutes les informations requises pour la réalisation des missions du SEC ;
- à informer le conseiller dédié des projets et réflexions d'interventions sur le patrimoine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'autoriser le partenariat entre la commune et le SCOT pour développer des actions d'amélioration du patrimoine communal ;
- d'autoriser la commune à transmettre au SCOT les données énergétiques nécessaires sur le patrimoine ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat "Service Énergie Collectivités" avec le SCOT.

**Résultat du vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour : 27 voix** M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle est un vote par pouvoir de FAUVEAUX Sébastien, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. POPEK Joël est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine est un vote par pouvoir de DEVIGNE Stella , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René

**Contre : 0 voix**

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

**M. Fontaine Jean-Paul**